



COMPTE RENDU
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 NOVEMBRE 2016

L'an Deux Mille Seize le huit novembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt-huit octobre, se sont réunis en séance ordinaire, en la petite salle de réunion de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 5 du Conseil de Communauté du 6 mai 2014 portant délégation de pouvoir au Bureau Communautaire, prise en application de l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM., Denis BAUR, Roland BALCERZAK, Mme Viviane WINTERRATH, M. Gérard GUERDER, M. Patrick BAILY, Mme Katia GENET-MAINCION, M. Gérard THEIS

Etaient excusés : Michel SCHIBI, Brigitte GARSI

Absent avec procuration : ./.

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 8
Nombre de votants : 8

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Pascal MULLER, D.G.S.T., Daniel FRANCOIS, Directeur du Pôle sectoriel, Antoinette SALERNO, Responsable du Service Institutionnel



1. Objet : Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir

NOVEMBRE 2016

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mardi	15/11/2016	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
		18 h 30	Réunion de la CLECT	Salle du Conseil
Mercredi	16/11/2016	18 h 00	SYDELON - Bureau et Comité Syndical	SYDELON

Jeudi	17/11/2016	9 h 00	Réunion du G6	CA du Val de Fensch
Mardi	22/11/2016	17 h 30	Bureau Communautaire pré-Conseil	Petite salle de réunion
		18 h 30	Réunion de travail du Conseil communautaire : - <i>Accélération du programme VICC</i> - <i>Avenir du Nord Mosellan</i> - <i>Positionnement sur Moselle Attractivité</i>	Salle du Conseil
Mercredi	23/11/2016	16 h 00	Visite de territoire Puttelange-lès-Thionville	Mairie de Puttelange-lès-Thionville
Jeudi	24/11/2016	17 h 00	Conseil des Sages	Petite salle de réunion
		18 h 30	Commission Politique de l'Environnement	CTE
Mardi	29/11/2016	17 h 30	Réunion de travail du Conseil communautaire - <i>Présentation de la démarche de Projet de territoire par le Cabinet ARGOS</i>	Petite salle de réunion
Mercredi	30/11/2016	18 h 30	Commission Culture-Patrimoine	Petite salle de réunion

DECEMBRE 2016

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Lundi	05/12/2016	14 h 30	Moselle Fibre - Comité Syndical	Metz
Mardi	06/12/2016	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
		19 h 30	Conseil communautaire	Salle du Conseil
Mercredi	07/12/2016	15 h 00	Commission d'Appel d'Offres	Petite salle de réunion
		18 h 00	SYDELON - Bureau et Comité Syndical	SYDELON
		18 h 30	Commission Sport-Loisirs	Petite salle de réunion
Jeudi	08/12/2016	9 h 00	Visite de territoire à Entringe	Mairie d'Entringe

Le Bureau communautaire prend acte.

2. Objet : Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 11 octobre 2016

Il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir approuver le compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 11 octobre 2016.

Le Bureau communautaire adopte à l'unanimité le compte rendu.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

3. Objet : Tableau des emplois

Service « Protocole et Communication »

Les missions de responsable du service « Protocole et Communication » étaient assurées jusqu'à présent par le Directeur du Pôle « Développement Sectoriel ».

Compte tenu de la charge de travail de cet agent, il est préférable de recruter un chef de service « Protocole et Communication ».

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de créer à compter du 14 novembre 2016, un poste de rédacteur territorial à temps complet et rémunéré selon la grille afférente au grade.

Il est précisé que si cet emploi ne peut être tenu par un fonctionnaire territorial, il pourra être pourvu par un agent non titulaire, recruté sur les fondements de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (vacance temporaire d'un emploi) et dont la rémunération sera fixée entre le 1^{er} et dernier échelon du grade de rédacteur territorial selon l'expérience du candidat.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

4. Objet : Ratios promus-promouvables

Le Bureau communautaire du 8 décembre 2015 avait acté la fixation des ratios promus-promouvables, pour une période d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2016 comme suit :

- 100 % pour tous les cadres d'emplois relevant de la catégorie C,
- 50 % (avec arrondi à l'entier supérieur) pour les cadres d'emplois relevant des catégories A et B.

Après avis du Comité Technique du 12 octobre 2016,

Il est demandé au Bureau communautaire d'adopter, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- le ratio promus-promouvables à 100 % pour tous les agents relevant de la catégorie C,
- le ratio promus-promouvables à 50 % (avec arrondi à l'entier supérieur) pour tous les agents relevant des catégories A et B.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 8
 Abstention : 0
 Contre : 0

5. Objet : Attribution de fonds de concours communautaires - Nouvelle enveloppe

Dans le cadre du règlement d'attribution des fonds de concours aux communes, adopté par le Conseil communautaire par délibération n° 20 en date du 16 juin 2015, plusieurs dossiers ont été déposés et analysés.

Les dossiers conformes aux conditions d'éligibilité et complets sont recensés dans le tableau ci-dessous :

Commune	Objet des travaux	Montant total des travaux HT	Montant subventions obtenues	Montant subventionnable	%age demandé / montant subventionnable ou dépense totale	Montant du FC à verser par la CCCE	Autofinancement communal
Zoufftgen	Création de 2 salles de classe et d'une halle	716 295 €	201 561 €	716 295 €	20%	143 259 €	371 475 €
							Soit 51,86 %
Cattenom	Travaux de rénovation du gymnase (Sanitaires, carrelages, peinture et faux-plafonds)	45 090,46 €	0 €	45 090,46 €	50%	22 545,23 €	22 545,23 €
							Soit 50 %
Cattenom	Travaux de réhabilitation des écoles (peinture, faux-plafonds et stores)	81 174,22 €	0 €	81 174,22 €	50%	40 587,11 €	40 587,11 €
							Soit 50 %
Cattenom	Travaux de création de 2 parkings	39 703,38 €	0 €	19 851,69 €	50%	19 851,69 €	19 851,69 €
							Soit 50 %
Entrange	Fourniture et pose d'une vidéo-protection	7 830 €	0 €	7 830 €	50%	3 915 €	3 915 €
							Soit 50 %
Escherange	Fourniture et pose d'un toboggan	4 345 €	1 052 €	4 375 €	36,76%	1 597,50 €	1 696 €
							Soit 39,03 %

Une délibération concordante pour chaque dossier doit être adoptée par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et la commune dépositaire.

Il est proposé au Bureau communautaire :

- de valider l'attribution des fonds de concours pour les communes figurant dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer la notification relative à ces fonds de concours.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

6. Objet : Attribution de fonds de concours communautaires - Nouvelle enveloppe

Dans le cadre du règlement d'attribution des fonds de concours aux communes, adopté par le Conseil communautaire par délibération n° 20 en date du 16 juin 2015, plusieurs dossiers ont été déposés et analysés.

Les dossiers conformes aux conditions d'éligibilité et complets sont recensés dans le tableau ci-dessous :

Commune	Objet des travaux	Montant total des travaux HT	Montant subventions obtenues	Montant subventionnable	%age demandé / montant subventionnable ou dépense totale	Montant du FC à verser par la CCCE	Autofinancement communal
Rodemack	Travaux d'aménagement d'un chemin piétonnier vers Esing	181 755 €	27 000 €	181 755 €	14,98%	27 229 €	127 546 € Soit 70,17 %

Une délibération concordante pour chaque dossier doit être adoptée par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et la commune dépositaire.

Cette décision annule et remplace la décision n° 6 du Bureau communautaire du 27 octobre 2015, pour le dossier de la Commune de Rodemack - Travaux d'aménagement d'un chemin piétonnier vers Esing.

Il est proposé au Bureau communautaire :

- de valider l'attribution des fonds de concours pour les communes figurant dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer la notification relative à ces fonds de concours.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

7. Objet : Indemnité de conseil au Comptable du Trésor au titre de l'année 2016

En application des dispositions de l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, il appartient au Bureau communautaire de déterminer les conditions d'attribution de

l'indemnité de conseil du Comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur de la Communauté de Communes.

Il est proposé au Bureau communautaire de bien vouloir :

- décider de l'attribution de l'indemnité de Conseil à Monsieur Jean-Paul BOURSON, Inspecteur Divisionnaire Hors Classe des Finances Publiques de la Trésorerie de Thionville et 3 Frontières,
- fixer le taux de cette indemnité à 100 % du maximum déterminé à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- décider de verser cette indemnité au titre de l'exercice 2016.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

8. Objet : Politique d'aide aux ravalements et modifications de façades : attributions de subventions

Depuis 2004, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs mène, avec le soutien de la Région Lorraine, puis Grand Est, une politique de soutien aux ravalements et modifications de façades.

En 2009, le règlement d'attribution des aides a été modifié pour renforcer la dimension patrimoniale de cette action. L'accent est mis sur les « maisons remarquables » qui constituent un élément du patrimoine historique et architectural local, et qui bénéficient d'aides renforcées.

Le nouveau règlement maintient néanmoins un soutien pour les habitations d'avant 1965 pour encourager l'utilisation de la palette de couleurs issue de l'étude patrimoniale ainsi que les finitions qualitatives réalisées suite à des travaux d'isolation par l'extérieur.

Lors de sa réunion du 29 septembre 2016, la Commission « Culture – Patrimoine », assistée de Corine MANGIN, architecte-conseil au C.A.U.E de la Moselle, a étudié quatre réalisations. Les avis d'attribution de subvention figurent dans le tableau ci-dessous,

Porteur de projet	Localisation de l'habitation	Catégorie	Montant des travaux (en € HT)	Subvention théorique	Subvention totale proposée	Subvention à verser par la CCCE	Part de la Région Grand Est
M. RADICI	Hettange-Grande	2	15 890,00	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	500,00 €
M. RUCH	Beyren-lès-Sierck	2	10 581,00	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	500,00 €
M. LAURENT	Roussy-le-Village	2	25 560,50	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	500,00 €
M. CZAPLA-STOEHR	Faulbach - Rodemack	2	8 960,00	896,00 €	896,00 €	896,00 €	448,00 €

Après avis favorable de la Commission « Culture-Patrimoine », en date du 29 septembre 2016,

Il est proposé au Bureau communautaire :

- d'octroyer aux porteurs de projet les subventions telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus,
- de solliciter auprès des services de la Région Grand Est la participation de 50 % pour les dossiers éligibles.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

9. Objet : Association Cattenom Loisirs Culture (C.L.C) - demande de subvention pour l'organisation de la 11^e biennale de peinture du 25 au 30 mars 2017

Dans un courrier en date du 16 août 2016, l'association « Cattenom Loisirs Culture » (C.L.C.) a sollicité l'octroi d'une subvention communautaire pour l'organisation de la 11^e biennale de peinture qui se déroulera à Cattenom du 25 au 30 Mars 2017.

Née en 1997, cette édition marquera le 20^e anniversaire de cette manifestation qui permet d'accueillir des artistes originaires du Luxembourg, de Belgique, et de toute la Région Grand-Est (Troyes, Epinal...). En 2015, ce sont plus de 250 tableaux qui ont été soumis à un jury et présentés aux 807 visiteurs enregistrés.

Pour cette édition exceptionnelle, l'association C.L.C. entend améliorer la qualité globale de cet événement et souhaite renforcer le rayonnement de ce salon de la peinture en :

- revalorisant les 1^{er} et 2^e prix, qui passent respectivement de 1200 € à 1700 € et de 600 € à 1 500 €,
- réduisant le nombre d'œuvres par exposant (200 tableaux contre 250 en 2015).
- accueillant un artiste étranger comme invité d'honneur : Gilliane WARZEE, artiste belge et lauréate du 2^e prix en 2015.

La campagne de communication et de promotion de cette biennale comprend la réalisation de :
- 100 affiches, 200 flyers et 700 invitations,
- 3 banderoles sur les axes routiers de la CCCE.

Cette manifestation a déjà été annoncée dans des médias et supports généralistes (Républicain Lorrain, MyLorraine.fr, Tv locale) et revues spécialisées (Artiste Magazine, Spectacles-Publications...).

Le budget prévisionnel présenté par C.L.C. est équilibré. Il s'élève à **9 650 €**.

La CCCE est sollicitée à hauteur de **1 500 €**, correspondant au prix spécial de la CCCE.

Budget Prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Affectation des Prix	PREV 2017	Partenariats	PREV 2017
Prix de la Commune de Cattenom	1 700 €	Mairie de Cattenom	1 700 €
Prix de la CCCE	1 500 €	CCCE	1 500 €
Prix EDF	1 000 €	Crédit mutuel	200 €
Prix de la Région	500 €		
Prix du Conseil Départemental	500 €	Recherche de sponsoring	2 200 €
Prix du Crédit Mutuel	200 €		
Prix jeune talent	50 €	Inscriptions	3 800 €
Frais de communication et de publicité	1 450 €	Vente de catalogues	250 €
Frais agencement de la salle	1 750 €		
Frais de représentation	700 €		
Assurances et taxes diverses	300 €		
TOTAL	9 650 €	TOTAL	9 650 €

Pour rappel, la CCCE a octroyé à C.L.C. une subvention de **1 000 €** pour l'organisation de la 10^e biennale de peinture en 2015.

Le règlement d'attribution des subventions aux projets associatifs « Culture-tourisme-patrimoine » d'intérêt communautaire précise que pour être éligible, tout projet doit remplir aux moins 3 des 4 critères suivants :

- a) **Le projet doit être en parfaite cohérence avec le « Projet culturel et touristique communautaire » et s'inscrire dans l'une des 5 thématiques suivantes :** Théâtre, musique et spectacle vivant, Histoire commune/patrimoine, Nature, Randonnée/Itinérance, Arts graphiques. Tous les arts graphiques sont concernés : sculpture, peinture, photographie, bande dessinée.
- b) **Le projet doit revêtir une véritable dimension communautaire**, qui pourra s'apprécier via les aspects suivants : ouverture au public le plus large possible, et notamment à tous les habitants du territoire de la Communauté de Communes, valeur structurante d'une valeur qualitative forte.
- c) **La valeur culturelle/touristique/patrimoniale du projet doit être clairement établie :** recours à des artistes et/ou intervenants professionnels, références des spectacles et/ou des artistes, plus-value en termes d'image et de rayonnement du territoire...
- d) **Un projet à caractère original, innovant, exceptionnel ou unique**

Ce projet pourrait répondre aux critères suivants :

- le projet s'inscrit dans la politique et les priorités communautaires : arts graphiques,
- valeur qualitative forte, présence d'artistes internationaux,
- projet à caractère unique : seul événement de cette nature sur le territoire.

Après avis favorable de la Commission « Culture-Patrimoine », en date du 29 septembre 2016,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- **d'octroyer à l'Association Cattenom Loisirs Culture une subvention communautaire d'un montant de 1 500 € pour l'organisation de la 11^e biennale de peinture.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

10. Objet : Intervention d'un éducateur sportif pendant le temps scolaire : projet porté par le Tennis Club de Cattenom

Le Tennis Club de Cattenom a sollicité une aide financière communautaire au titre de l'intervention de 2 éducateurs sportifs dans les écoles élémentaires du territoire. L'Inspecteur de l'Education Nationale de Yutz a accordé les agréments nécessaires (en date du 14 mars et du 25 avril 2016) pour l'intervention d'un éducateur sportif breveté d'Etat et un éducateur fédéral, pendant le temps scolaire.

Les écoles concernées sont :

- l'école élémentaire de Cattenom pour une classe de 25 élèves de CE1/CE2 à raison de 8 séances de 2 h 00 dispensées d'avril à juin 2016 ;
- l'école élémentaire de Breistroff-la-Grande pour une classe de 12 élèves de CE2/CM1/CM2 à raison de 7 séances de 1 h 00, dispensées de mai à juin 2016.

Le TC Cattenom sollicite une subvention globale de 650 € pour ces 2 projets.

Toutefois, et conformément au règlement de la politique sportive, le club pourrait prétendre à une subvention globale de 472,02 € calculée comme suit :

- 16 heures x 21,71 € soit 347,36 € (part éducateur sportif breveté d'Etat) pour son intervention à l'école de Cattenom ;
- 16 heures x 5,42 € soit 86,72 € (part animateur sportif breveté fédéral) pour son intervention à l'école de Cattenom ;
- 7 heures x 5,42 € soit 37,94 € (part animateur sportif breveté fédéral) pour son intervention à l'école de Breistroff-la-Grande.

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs » en date du 28 septembre 2016,

Il est proposé au Bureau communautaire :

- **d'accorder au Tennis Club de Cattenom une subvention globale de 472,02 € pour les interventions des éducateurs sportifs dans les écoles élémentaires de Cattenom et de Breistroff-la-Grande,**
- **d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs,**
- **d'inscrire les dépenses sur le budget principal, aux articles afférents.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

11. Objet : Manifestation sportive communautaire – demande de subvention pour l’Open CCCE - Crédit Mutuel organisé par le Tennis Club de Hettange-Grande

Par courrier reçu en date du 05 septembre 2016, le Tennis Club d’Hettange-Grande sollicite une subvention communautaire pour l’organisation de son tournoi « Open » qui se déroule du 16 octobre au 13 novembre 2016. Ce tournoi est devenu l’un des évènements majeurs du circuit tennistique du Grand-Est et sa réputation ne cesse de s’étendre à chaque nouvelle édition. Plus de 300 compétiteurs ont participé à « l’Open CCCE Crédit Mutuel » en 2015, soit 70 participants de plus qu’en 2014.

Pour l’édition 2016, les surfaces de jeu du TC Hettange-Grande ont fait l’objet d’une réhabilitation en Green-Set® d’une part et d’un nouvel éclairage LED de dernière génération d’autre part. Ces infrastructures sont aujourd’hui propices à l’accueil de joueurs nationaux et internationaux dans le cadre du tournoi Open de Tennis « CCCE – Crédit Mutuel ». Pour preuve, l’édition 2015 a notamment couronné Madame Priscilla HEISE (n° 40 française) pour la catégorie Dames et Monsieur Mick LESCURE (n° 53 français) pour la catégorie Messieurs. Le TC Hettange-Grande a également accueilli des compétiteurs représentant le Luxembourg en Coupe Davis ou évoluant sur des tournois de niveau ATP 250 à l’étranger.

Fort des précédentes éditions de ce tournoi d’envergure, le TC Hettange-Grande souhaite reconduire, pour 2016, l’accueil de joueuses et joueurs en prenant en charge des nuitées d’hôtel, les déplacements entre ces hôtels et les surfaces de compétition ainsi que certains repas des compétiteurs. De plus, le TC Hettange-Grande souhaite solliciter des juges arbitres qualifiés (minimum A2) pour l’édition 2016, compte tenu du niveau de pratique sportive et du classement des joueurs.

Le budget prévisionnel présenté par le Tennis Club d’Hettange-Grande pour l’organisation de cet « Open » s’élève à 26 320 €.

La CCCE est sollicitée à hauteur de 7 510 €, représentant 28,53 % du budget prévisionnel.

Pour rappel : le règlement de mise en application de la politique sportive communautaire plafonne à 30 % du budget prévisionnel le montant de la participation de la CCCE pour les manifestations sportives d’intérêt communautaire. Cette manifestation pourrait être reconnue d’intérêt communautaire compte tenu :

- de son rayonnement au-delà du territoire communautaire,
- du caractère exceptionnel de cette compétition dans le fonctionnement courant de l’association.

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs » en date du 28 septembre 2016,

Il est proposé au Bureau communautaire :

- d’octroyer une subvention de 7 510 € à l’association sportive « Tennis Club de Hettange-Grande » au titre des projets de clubs pour l’organisation de « l’Open CCCE - Crédit Mutuel – édition 2016 »,
- d’autoriser le Président à signer la convention de partenariat CCCE/Club pour cette manifestation sportive reconnue d’intérêt communautaire,
- d’inscrire les dépenses au budget principal aux articles afférents,

- de verser la subvention en 2 tranches (1^{er} acompte de 70 % soit un montant arrondi à 5 260 € à la signature de la convention, puis solde représentant un montant de 2 250 € après présentation du bilan financier de la manifestation sportive).

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

La séance est levée à 18 h 55.

Le Président
Michel PAQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Paquet', with a stylized flourish above it.